

UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE
OUEST AFRICAINE

La Commission



ATELIER REGIONAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITES
DES PARLEMENTAIRES ET DES SECRETAIRES GENERAUX
DES MINISTRES DE LA SANTE ET DES FINANCES
EN PLAIDOYER POUR LA SECURISATION DES PRODUITS
DE SANTE DE LA REPRODUCTION

Ouagadougou, du 13 au 17 novembre 2006

DISCOURS DU REPRESENTANT DU PRESIDENT
DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

Ouagadougou, le 14 novembre 2006

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale du Burkina Faso ;

Monsieur le Ministre de la Santé ;

Honorables Députés ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des institutions internationales et des missions diplomatiques ;

Madame la Directrice de l'Equipe Régionale d'Appui Technique de l'UNFPA basée à Dakar ;

Madame la Représentante de l'UNFPA au Burkina Faso ;

Madame, messieurs les participants ;

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

C'est avec beaucoup de plaisir, que je prends la parole devant cette auguste assemblée, au nom du Président de la Commission, empêché, mais qui tient à vous dire, qu'il est de tout cœur avec vous. La Commission de l'UEMOA se félicite de l'honneur que vous lui faites, en l'invitant à cette importante cérémonie.

Le plaidoyer et le marketing social constituent, en effet, des enjeux importants qui méritent toute l'attention requise. Je félicite donc l'UNFPA et ses partenaires pour avoir initié ce forum de lobbying en faveur de la santé de nos populations.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

Permettez-moi de rappeler que l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine est née de la volonté politique des Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de consolider l'Union monétaire et de relancer le processus d'intégration économique pour en faire un outil de croissance.

Notre Union constitue, à n'en pas douter, un atout pour le développement tant économique que social de nos populations. En effet, en douze années d'existence, l'UEMOA a permis à nos Etats de franchir de grandes étapes dans le processus d'intégration. Elle a favorisé la création d'un environnement régional juridique et réglementaire stable et harmonisé, favorable aux activités économiques et sociales.

Au plan social, la santé des populations constitue, entre autres, une préoccupation qui est apparue dès la création de l'Union. Sa prise en compte se fait progressivement. Elle est envisagée comme une composante-clé de l'action communautaire pour maintenir et développer le capital humain. Ainsi, la recommandation 06/97 du premier Conseil des Ministres Sectoriel de l'Union (qui a rassemblé les Ministres de la Santé des pays membres à Ouagadougou le 5 juin 1997), relative à la mise en œuvre d'actions communes en matière de santé, invite les Etats membres à mettre en œuvre six mesures relatives, entre autres, au financement de la santé, à la lutte contre les grandes endémies, à la recherche médicale et pharmaceutique, à la politique pharmaceutique.

Elle vise ainsi à encourager les politiques de promotion des médicaments essentiels génériques dans l'Union, à leur appliquer une fiscalité adaptée, et à baisser la fiscalité pour les consommables et les réactifs. L'Union est parvenue à s'entendre sur des mesures essentielles, concernant l'approvisionnement en médicaments essentiels et l'information sanitaire. Ces mesures ont fait l'objet de deux plans d'action communautaires et retiennent la plus grande attention de la part des Etats et des partenaires au développement. L'impact attendu est la baisse du prix et la plus grande disponibilité du médicament, ainsi qu'une capacité d'agir plus anticipatrice et plus efficace, en cas d'épidémie.

Je mentionnerai également, quelques mesures qui me paraissent fort importantes. Il s'agit notamment de la préparation en cours d'un projet de Règlement sur l'harmonisation de la réglementation et de la coopération pharmaceutique dans l'Union, ainsi que d'un projet sur la libre circulation des médecins ressortissants des Etats membres de l'Union et l'adoption d'une stratégie régionale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA dans l'UEMOA.

La mise en œuvre de ces règlements communautaires fait appel à la collaboration au niveau de chaque Etat mais également à l'implication effective des décideurs au niveau national, régional mais aussi international.

Aussi, cet atelier vient à point nommé. Le renforcement de vos capacités en plaidoyer, en tant que décideurs politiques, vous permettra d'influencer l'adoption et la mise en œuvre de politiques, lois et programmes pour assurer la Sécurisation des Produits de Santé de la Reproduction dans vos pays respectifs.

Distingués invités ;

Mesdames et Messieurs ;

L'UEMOA et l'UNFPA ont entrepris, depuis 2004, d'instituer entre eux un partenariat en vue de développer des programmes dans des domaines d'intérêts communs pour le développement social, économique et culturel des Etats membres de l'UEMOA, particulièrement ceux liés à l'égalité/équité de genre et à l'intégration des questions de population dans les politiques et programmes de l'UEMOA. Cet atelier permettra à n'en pas douter de renforcer cette collaboration naissante au grand bénéfice de nos populations.

Sur ce même chapitre de la coopération avec l'Organisation des Nations Unies, l'UEMOA jouit désormais du statut d'observateur auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC). Elle collabore avec l'ONUDI dans plusieurs domaines dont celui de l'accréditation, de la normalisation et de la promotion de la qualité.

Je me réjouis également du choix des participants. Tant les Secrétaires généraux des ministères-clés ciblés, constituent la mémoire sanitaire et financière de nos Etats, autant les parlementaires, élus de la nation, sont des relais aussi efficaces qu'incontournables. Je suis convaincu, que leur lobbying, une fois armés des notions théoriques, améliorera la santé des populations de notre sous-région voire de l'Afrique entière.

Je vous remercie de votre aimable attention.